

Jean Bourgeon

Un village au Pays Nantais

Treillières

Première partie : Des origines à la Révolution

Chapitre 4 : Les hommes

La respiration démographique

Naître

Se marier

Mourir

Les migrations

Répartition de la population dans l'espace

Aux 17^e et 18^e siècles, la population de Treillières devait osciller entre 1 000 et 1 300 habitants. En l'absence de recensement, nous sommes réduits aux estimations.

En supposant que le taux de natalité moyen avoisinait les 30^{0/00}, la population de Treillières pouvait atteindre 1 000 âmes au 17^e siècle.

Ogée en son «*Dictionnaire Historique et Géographique de la Province de Bretagne*», attribuait 1 200 habitants en 1780.

L'Abbé Nerrière, Recteur de la paroisse, estimait ses ouailles à 1 106 en l'année 1789. Un an plus tard, le nouveau maire, Vincent, déclarait au district de Nantes «*860 communicants ce qui fait à peu près 1 600 habitants*». Ce dernier chiffre, aussi approximatif que l'orthographe du maire, semble très exagéré. En effet, le 24 septembre 1790, l'administration départementale ne comptait que 1 112 Treilliérains, ce qui nous paraît assez proche de la réalité révélée par les premiers recensements

1155 habitants en janvier 1794

1 357 habitants en 1796 et en 1800

Ce gros millier d'habitants est le fruit d'une histoire démographique mouvementée. Nous allons en rechercher les épisodes dans les registres paroissiaux, précieux documents où recteurs et vicaires consignèrent consciencieusement, et sans emphase, la mémoire du petit peuple Treilliérain.

Les registres paroissiaux

C'est en 1406 qu'un Synode avait prescrit aux curés de tenir les registres de baptême de leurs paroissiens ; mais il fallut attendre l'Ordonnance de Villers-Cotterêts en 1539, pour qu'obligation en soit faite.

Au début, les «actes» de Baptême, de Mariage et de Sépulture étaient inscrits sur des registres distincts. A partir de 1668, le même registre servit pour tous les actes.

Le plus ancien des registres paroissiaux conservés aux archives de Treillières est un registre de Mariage. En tête de la première page, on lit en français

«En ce présent papier son rapportés les noms et surnoms de ceux qui ont sponcé en l'église de Trelieries».

«Et commencé l'an 1567».

Suivent deux signatures : *Mahé Sénéchal, De Bourgues.*

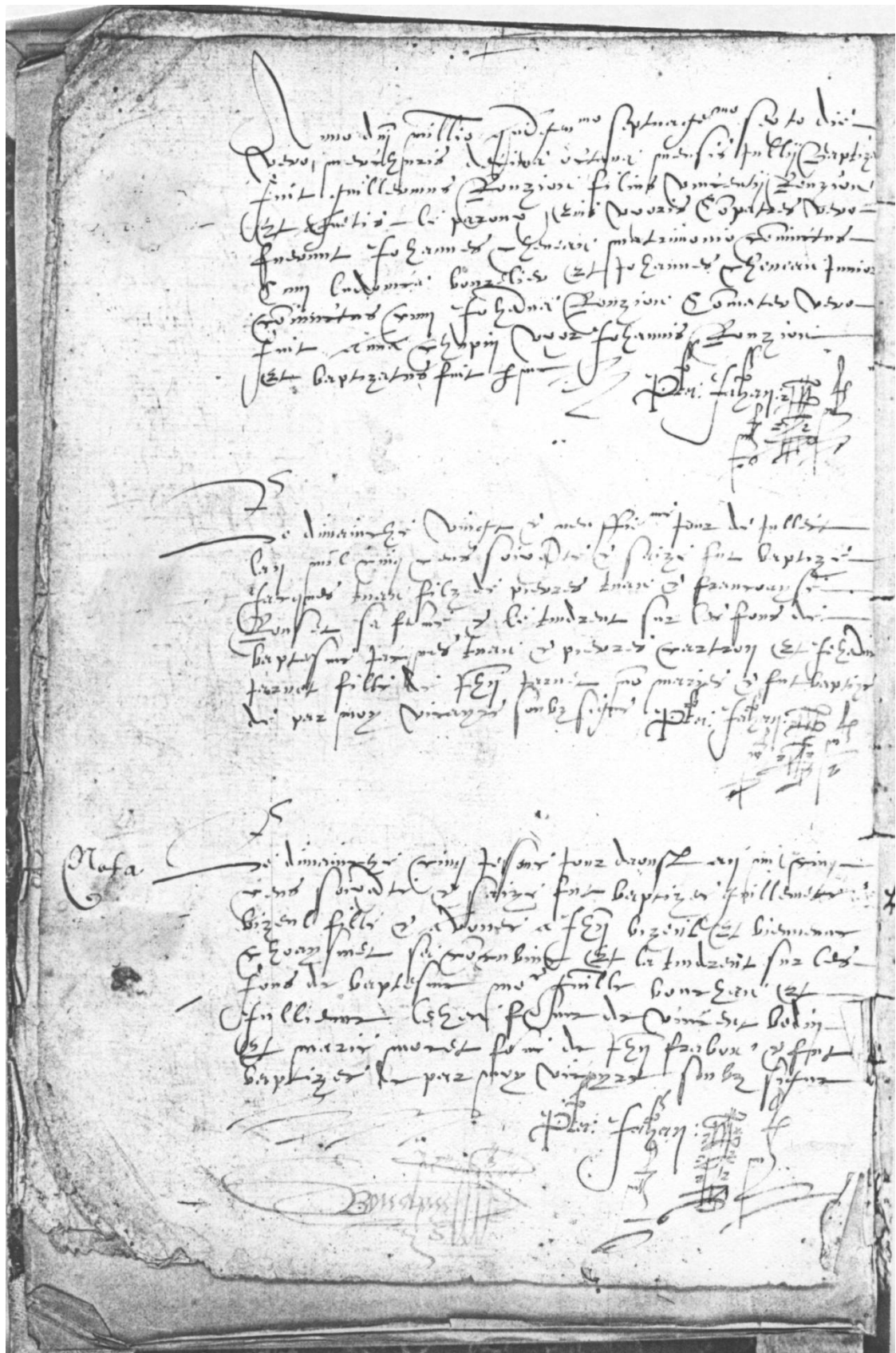
Le premier acte est ainsi libellé

«Le mardy troisième jour de juing, an mil cinq cent soixante et sept, furent les noces et sponsailles, en l'église de Trelieries, de Guyon Maisonneuve et Perrine Brard et furent sponcés de par Missire Placidas Jahan Pbre vicaire».

Le premier registre de Baptême conservé à la mairie de Treillières est daté de 1575. Un autre plus ancien se trouve aux Archives Départementales de Loire-Atlantique. Il couvre, avec beaucoup de lacunes, la période 1552-1572. Le premier acte rédigé en latin est largement amputé. Il s'agit du baptême réalisé par Placidas Jahan, le 9 février 1552, d'un fils de Gilles Bodin.

Le plus ancien registre des Sépultures conservé à Treillières date de 1600. En voici le premier acte

«Le dimanche vingt et uniesme jour du mois de may de l'an mil six cent fut ensépulturé dans l'église de Trelieries, Francoyse Chupin vivante femme de Julien Jahan. Dieu luy fasse pardon. Julien Noël, recteur»

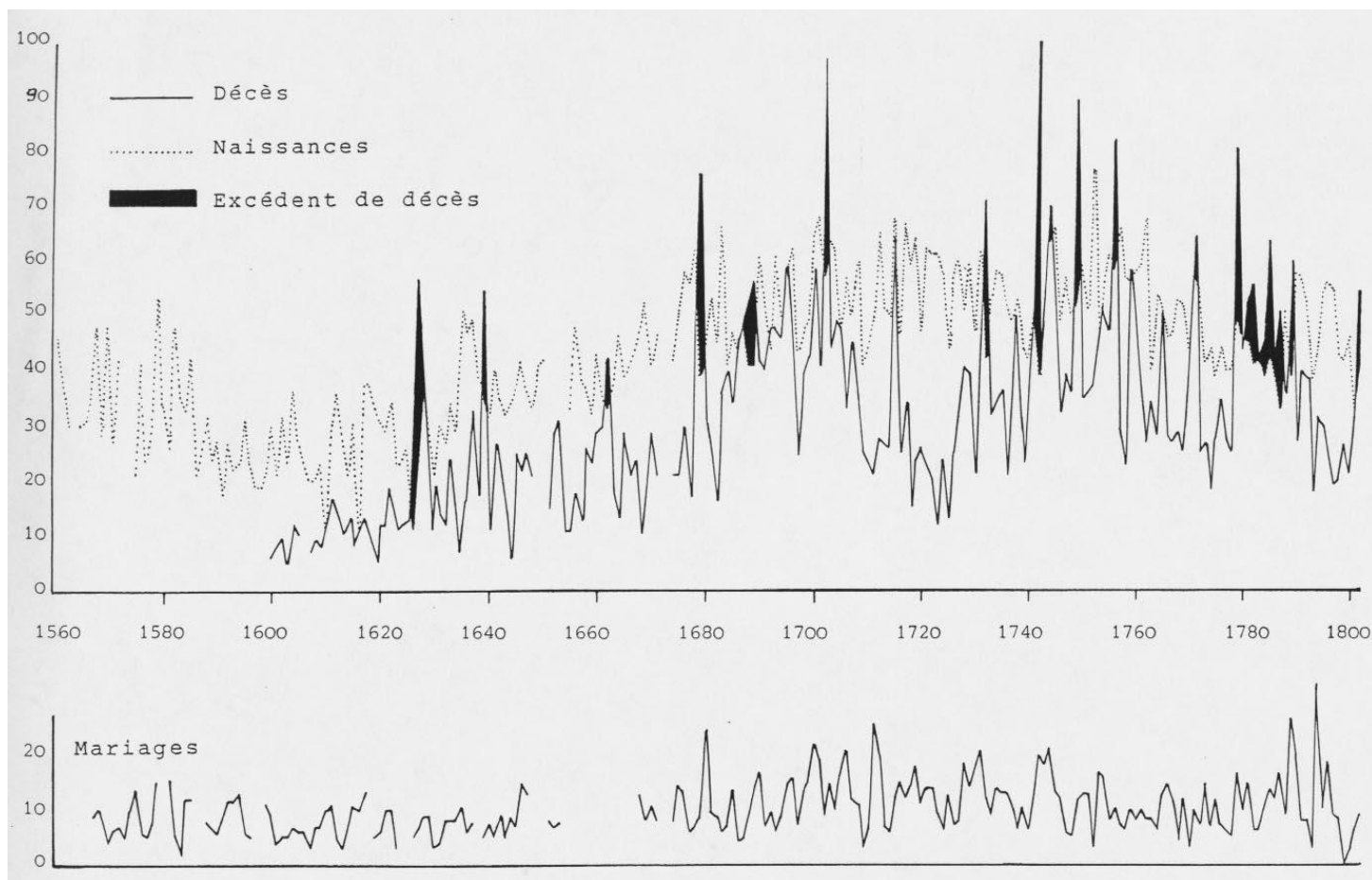


Une page du premier registre de baptême conservé à la mairie de Treillières : trois actes datés de 1576, réalisés par Placidus JAHAN

De 1668 à 1802 tous les actes de Baptême, Mariage, Sépulture, furent inscrits indistinctement dans treize volumes reliés, conservés à la mairie. C'est là que nous avons puisé les renseignements nécessaires à notre étude.

LA RESPIRATION DEMOGRAPHIQUE

Les séries d'archives de Treillières ne sont pas complètes. Des lacunes parfois importantes sont à signaler avant 1683, comme on peut le constater sur le graphique constitué à partir du nombre annuel de Mariages, Baptêmes, Sépultures.



Ce graphique qui permet de saisir d'un seul regard l'évolution de la population de Treillières pendant deux siècles est volontairement incomplet. Nous avons omis d'y porter les sépultures des enfants de Nantes, morts en nourrice dans la paroisse. L'étonnante mortalité de ces pauvres enfants aurait, en exagérant la courbe des décès, faussé le tableau de la démographie strictement treilliéraine.

Nos courbes paroissiales, agitées, tourmentées, évoquent la silhouette d'une cité médiévale où les toits pointus et serrés (les natalités) seraient dominés par de nombreux clochers (les grandes mortalités). Clochers connus et redoutés qui rythmaient la vie de la paroisse. Le Treilliérain qui atteignait l'âge adulte avait vu, à plusieurs reprises, la «*grande mortalité*» décimer autour de lui enfants, parents, voisins. Il attendait son retour... son tour ? Essayons de retrouver le rythme, la respiration démographique de Treillières, en suivant les 3 courbes, deux siècles durant.

Le 17^e siècle commence bien ; de 1600 à 1625, aucune crise ne sévit ; la population s'accroît. La première crise survient en octobre 1627. Elle est provoquée, comme la plupart des autres crises de cette époque, par la coïncidence de la «contagion» et de la famine. La «contagion», on dit aussi la «peste», correspond cette année-là à une épidémie de dysenterie survenant à la fin de l'été :

«... Les malades ont un flux de ventre fréquent et sanguinolent accompagné de vives douleurs et de tranchées tant dans les gros intestins que dans les grêles... les malades sont travaillés d'une violente évacuation par haut et par bas de matières acres, bilieuses, acides, corrosives... » (Godefroy, médecin). La maladie s'abat sur des organismes affaiblis par la famine, les grandes pluies de 1626 et 1627 ayant réduit la récolte de seigle.

Conditions climatiques défavorables, mauvaises récoltes, disette, épidémie voilà la terrible logique de la grande mort sous l'Ancien Régime.

La dysenterie réapparaît, atténuée, en 1628.

En 1637 et surtout en 1639, la «contagion» fait des ravages. En 1639, la dysenterie est responsable de 42 décès sur les 51 enregistrés à Treillières, et les enfants sont les plus touchés. Comme à chaque fois, la natalité baisse, les mariages sont différés. Les courbes s'effondrent pour se relever après la crise dans un phénomène de compensation.

Le répit va durer jusqu'en 1678, si l'on excepte la mortalité de 1662 provoquée par une disette consécutive à des hivers très rigoureux.

Ces crises, pour sévères qu'elles soient, ne font qu'atténuer le rythme de la croissance démographique ; elles n'en brisent pas l'élan. La période 1600-1678 correspond, à Treillières, à un réel essor démographique.

Par contre, la fin du 17^e siècle (1678-1705) est marquée par une phase de repli ou stagnation. Les temps de la crise agraire et démographique reviennent. Les mauvaises conditions climatiques (hivers très rudes, printemps, étés, automnes froids et humides) provoquent la famine, bientôt suivie de l'épidémie. Dans son «Histoire de Nantes» Guépin écrit à propos de cette époque : «*Les maladies épidémiques qui décimèrent les classes pauvres furent la suite de la mauvaise nourriture dont le peuple faisait usage* ».

Après 1705, c'est la reprise et bientôt l'essor. La poussée démographique correspond à une sorte de récupération après une phase de déclin. Le terrible hiver de 1709, qui cause tant de ravages dans le royaume, est ici atténué par la proximité océane. Il épargne Treillières. Mais à partir de 1732, la stagnation revient avec les épidémies et l'émigration de la population.

En janvier et février 1732, 27 Treilliérains décèdent dont 17 enfants de moins de 7 ans. Dix ans plus tard, survient la plus forte mortalité qu'ait connue la paroisse. L'hiver 1740-41 est terrible et affaiblit une population déjà mise à mal par les mauvaises récoltes de 1738, 1739, 1740. L'épidémie de dysenterie commence en juillet 1741 dans la région de Vitry. Elle arrive à Treillières au printemps 1742. De mars à juin, 56 personnes périssent, dont 38 enfants de moins de 8 ans. La maladie s'apaise pendant l'été, resurgit en septembre (16 morts), et disparaît.

L'ampleur de l'épidémie s'explique par l'absence d'hygiène. On dort dans la même pièce, voire le même lit que le malade, on boit dans son verre. Quand il décède, on le veille de 24 à 36 heures puis on couche dans son lit sans même changer les draps. Le sacristain, vite dépassé par le nombre de victimes à enterrer, les expose trop longtemps dans le cimetière avant de les déposer dans une fosse trop peu profonde pour empêcher les «odeurs infectantes» de se répandre.

Cette crise de 1742, due à la conjonction habituelle famine-épidémie provoquant baisse des naissances et des mariages, appartient à une catégorie déjà connue. Les crises suivantes (1749, 1756, 1771) semblent d'un autre type. L'aspect épidémique très marqué y est moins lié à la famine. Les «*contagions*» sont brèves et meurtrières : à Treillières, en 1749, on enregistre 43 sépultures (dont 29 d'enfants de moins de 13 ans) du 2 septembre au 27 octobre inclus ; en 1756, du 1^{er} octobre au 13 novembre, ce sont 49 enfants de moins de 13 ans qu'on enterre. Au contraire des crises anciennes de subsistance, ces crises se produisent sans effondrement de la natalité. Celle-ci reste vigoureuse et atteint ses taux les plus élevés. La croissance reprend même de 1760 à 1779, entamée cependant par un mouvement migratoire, sensible depuis les terribles années 1740, et qui s'accroît (10 à 15 % de la population) à partir de 1760. Le marasme qui s'installe alors dans les campagnes pousse les plus fragilisés (jeunes hommes et jeunes filles de familles maintenant plus nombreuses) à tenter leur chance à Nantes, toute proche et reliée, depuis 1737, par un service de diligences.

La fin du 18^e siècle est marquée par deux périodes démographiques opposées : 1779-1789 ; 1790-1800.

De 1779 à 1789, la crise s'installe solidement et durablement, entraînant un déclin de la population. Les responsables sont encore la pénurie alimentaire et son corollaire la «*contagion*». «*Le déficit de récoltes se borne à créer le terrain de misère sur lequel prolifèrent les désastres microbiens*» (1). Ces microbes dévastateurs sont ceux de la dysenterie en 1779 (favorisée par un été chaud), ou ceux de la pneumonie infectieuse 1781-85 (aidée par les terribles hivers de 1784 et 1785 où la Loire resta gelée plusieurs mois), et bien d'autres encore.

Cette sombre période débouche sur la Révolution qui correspond, à Treillières, à une époque relativement «heureuse», démographiquement parlant.

De 1600 à 1800, sur deux siècles, nos courbes paroissiales agitées, fiévreuses, laissent deviner la lutte des hommes pour survivre. On imagine la peur à l'approche de la famine et de l'épidémie ; mais aussi la joie d'avoir survécu, joie éclatante des mariages et des naissances après les grandes crises.

Ces hommes, essayons de les toucher, de percer leurs secrets. Sur les pages jaunies des registres paroissiaux, regardons-les naître, aimer, mourir.

NAITRE

Mettre un enfant au monde n'a jamais été une petite affaire, mais dans les conditions de l'Ancien Régime, les risques étaient immenses, pour l'enfant et pour la mère.

Qu'on en juge. A Treillières, 12 % des nouveaux nés n'atteignaient pas leur premier mois. Encore heureux quand leurs mères ne les accompagnaient pas au tombeau (1 cas sur 8 selon Pierre Goubert) (2). Les raisons d'une telle hécatombe ? Les traumatismes de l'accouchement et les maladies des premiers jours.

Les sages-femmes

Sur l'accouchement, nos archives sont peu bavardes, mais nous savons que des «sages-femmes» assistaient les parturientes. De 1677 à la Révolution, 14 femmes se voient attribuer cette fonction selon les registres. Jusqu'en 1700 on les qualifie de «*matrone*». Plus tard, le terme de «*sage-femme*» est employé puis, en 1789, celui de «*d'accoucheuse*».

En général, cette fonction échoit à des femmes ayant dépassé la cinquantaine et subi elles-mêmes une moyenne de 6 accouchements (la plus «expérimentée» a eu 11 enfants). Plusieurs officiaient à la même époque, mais en des lieux différents.

Comment étaient-elles désignées ? Sans doute choisissait-on «*l'expérience*» mais aussi «*la bonne vie et moeurs*», car le curé leur donnait l'autorisation d'ondoyer les nouveaux nés en danger. Cependant, ces qualités ne suffisaient pas à compenser la méconnaissance totale des règles élémentaires de l'hygiène, et les accidents étaient nombreux. Les autorités provinciales s'émurent de la situation et, en 1775, proposèrent aux sages-femmes de Nantes et des environs des cours gratuits d'accouchement. Voici comment l'assemblée paroissiale de Treillières fit écho de cette proposition lors de sa séance du 7 janvier 1776 :

«Deux lettres du 25 juillet et du 12 août dernier, l'une de Monsieur Ballays, subdélégué de Mgr l'Intendant de Bretagne, et l'autre de Messieurs les Maires & Echevins de la ville et Comté de Nantes, portent que Mgr l'Intendant a engagé la dame du Coudray à se rendre à Nantes pour faire un cours public et gratuit d'accouchement, et qu'elle doit y arriver incessamment, et qu'il serait à propos d'y envoyer un sujet pour apprendre l'art des accouchements.

«Le Général (le Général de la paroisse : assemblée représentative des habitants chargée de gérer les affaires de la communauté), pour se conformer aux vues bienfaisantes du Gouvernement, de Mgr l'Intendant et de la Communauté de la ville de Nantes, a nommé, pour assister au cours gratuit de la dame du Coudray et y apprendre l'art des accouchements, Madeleine Liret, femme de Pasquier Bretesche; mais, considérant le peu de revenu du Général de cette paroisse, qui ne permet pas de payer la pension de la dite femme Bretesche pendant la durée du cours, il a demandé aux marguilliers en charge, de prier Monsieur le Recteur de cette paroisse, de vouloir bien faire valoir la nécessité et l'utilité d'une matrone habile dans cette paroisse et exciter les particuliers à donner les fonds nécessaires pour la pension de la dite femme Bretesche, même d'y contribuer lui-même, et de la prier également, de concert avec M. le procureur fiscal, de lui trouver une pension, à Nantes, aux meilleures conditions possibles.

«Au surplus, le Général a arrêté que le dernier objet de la présente délibération n'aurait lieu que dans le cas où il se trouverait assez de personnes charitables pour frayer à la pension de la dite femme Bretesche ».

Nos sources ne nous permettent pas de savoir si les marguilliers et le recteur surent convaincre les Treilliérains de l'utilité d'une matrone habile, ni s'il se trouva assez de personnes charitables. Madeleine Liret mourut le 21 janvier 1789 «veuve» au bourg, et les registres ne font point état de sa fonction.

A défaut de sage-femme compétente, pouvait-on compter sur un médecin ?

Ceux-ci sont rares à l'époque, surtout en campagne, et il est encore plus rare qu'ils assistent aux accouchements, affaires de femmes. De 1610 à 1773, nous avons trouvé mention d'une dizaine de « chirurgiens » ayant exercé sur Treillières. La plupart habitent Nantes où ils exercent comme « barbiers-chirurgiens ». Quand ils interviennent sur la paroisse ils entrent en concurrence avec les barbiers locaux qui se targuent eux aussi de chirurgie comme Julien Chesneau « laboureur et barbier » au village de la Guittonnais. On retrouve l'un de ces « chirurgiens » lors d'un accouchement. Est-ce parce qu'il s'agit d'une naissance gémellaire ou parce que le père est un laboureur aisé qualifié d'« *honorable homme* » ? Toujours est-il que Maître Pierre Grihault, sieur de la Motte, alla chez Honorable Homme Michel Guillard laboureur à Garambaud, le 2 décembre 1698, pour la naissance de Pierre et René. Les enfants furent en danger, car le «*chirurgien*» les baptisa «*en nécessité à la maison*» ; ils survécurent. Grâce à la science ?

La mortalité des tout petits

Les nouveau-nés qui passaient avec succès le cap de la naissance devaient affronter aussitôt une autre épreuve.

La coutume voulait que l'on baptisât les enfants dans les 24 heures. Ceux qui n'avaient pas été ondoyés étaient donc conduits à l'église paroissiale, ou à la chapelle des Dons, quelque soit le temps et la distance.

Avant d'atteindre son premier anniversaire, l'enfant langé, emmaillotté, serré dans des bandelettes pour embellir son corps, marinant dans ses déjections, courait encore bien des risques.

Bien sûr, l'allaitement maternel épargnait au nouveau né les nombreuses épidémies. Mais les «*dévoyments*» intestinaux, les «*suffocations*» (étouffements) dans le lit parental (les berceaux étaient rares) et autres accidents, portaient à 23,92 % le taux de mortalité des enfants de moins de 1 an, à Treillières, pendant la période 1680-1700. Ce taux baissera à 17,65 % à la fin du 18^e siècle (1741-1780), signe d'une lente amélioration des conditions de vie à la fin de l'Ancien Régime.

Les enfants morts en très bas âge étaient en général assez vite remplacés et il n'est pas rare que le remplaçant porte le prénom du disparu. On peut alors se demander à combien d'enfants une femme pouvait donner le jour ?

Des familles nombreuses ?

Lorsque l'on évoque l'Ancien Régime, on imagine habituellement des familles pléthoriques. Qu'en était-il ?

Une méthode sommaire consiste à diviser le nombre des naissances par le nombre des mariages. On obtient ainsi, pour Treillières, sur la période 1600-1800, une moyenne de 4,3 enfants par mariage. Cela peut sembler faible, mais correspond à ce que l'on retrouve dans le reste du pays.

Cependant, notre approche de la fécondité familiale est trop schématique. En effet, tous les couples sont mis sur un pied d'égalité ; or, si certains couples restaient unis très longtemps, d'autres se rompaient rapidement par la mort de l'un des époux. Nous avons donc recherché combien d'enfants pouvait avoir un couple que la mort épargnait jusqu'à la ménopause de la femme. Dans leur jargon, les démographes appellent cela une «*famille complète*».

Nous avons procédé par sondages. Pour les périodes 1610-1620, 1713-1722, 1753-1762, nous avons relevé tous les mariages célébrés à Treillières, puis les naissances issues de chaque couple jusqu'à sa rupture.

Nous pouvons considérer que la fécondité d'un couple dépend de :

- la période de fertilité de la femme,
- l'intervalle entre le mariage et la première naissance,
- l'intervalle entre chaque naissance,
- la durée du mariage.

La période de fertilité de la femme est conditionnée par l'âge au mariage et la ménopause.

A Treillières, l'âge au mariage des filles est difficile à appréhender. Les registres n'en disent rien ou donnent des âges approximatifs «*20 ans ou plus !*» Nous avons donc pour quelques périodes comparé l'acte de baptême et l'acte de mariage de la même personne. Si l'on s'en tient aux seuls premiers mariages (excluant les remariages), nous obtenons les âges moyens suivants

- 17^e siècle filles : 21 ans garçons : 23 ans et demi
- 18^e siècle filles : 24 ans garçons : 25 ans et demi

Outre la précocité du mariage Treilliérain par rapport au reste du royaume, nous constatons un retard important de l'âge au mariage d'un siècle à l'autre. Certains ont voulu y voir une mesure contraceptive. De fait, le recul du mariage permettait d'éviter 2 ou 3 naissances, donc une famille trop nombreuse, alors que l'âge des mères au dernier enfant avait tendance à reculer : il était de 39 ans pour la période 1610-1620 ; 40 ans en 1713-1722 ; 42 ans en 1753-1762.

On peut donc constater que du mariage aux dernières couches la période de vie féconde dépassait rarement 19 ans. Dans cet espace, il nous reste à placer les naissances.

60 % des jeunes épouses devenaient mères dans la première année de leur mariage, et 80 % avant leur deuxième anniversaire. Seulement 20 % échappaient à la règle ; stérilité momentanée sans doute, car il ne semble pas que les "*funestes secrets*" (la contraception), comme on disait à l'époque, aient eu beaucoup d'adeptes à Treillières.

Pour nos périodes tests, nous évaluons les couples stériles à 2,6 % ceux-là devaient assumer le mépris et les ricanements des autres villageois et se confier à Notre-Dame des Dons, ou à quelque fontaine miraculeuse, pour échapper à leur condition.

Les espaces qui séparent les naissances postérieures à la première constituent ce qu'on appelle les «*intervalles intergénésiques*».

L'intervalle moyen est un peu supérieur à 2 ans et il va grandissant lorsque l'on approche de la ménopause, pour atteindre parfois 5 ans entre les dernières naissances. On explique généralement l'intervalle de 2 ans par l'allaitement maternel qui rendait inféconde la majorité des femmes, et aussi par l'un de ces tabous qui interdisait aux hommes d'approcher une femme allaitant, sous peine de gâter le lait.

Bornons-nous à constater que la mort d'un jeune allaité est souvent suivie d'une naissance dans l'année suivante. Mais on remarque aussi, plus rarement il est vrai, des naissances annuelles dans certaines familles où tous les enfants survivent ; exceptions physiologiques ou, tout simplement, remplacement de la mère par une autre nourrice ?

Si l'on s'en tient aux *familles complètes* (c'est-à-dire non rompues avant la ménopause), c'est environ 7 naissances qui ont lieu dans les foyers treilliérains. Pour que ce chiffre soit dépassé nettement (10 naissances et plus), il faut des naissances gémellaires, ou un intervalle intergénésique réduit par arrêt de l'allaitement (mort de l'enfant, nourrice), ou absence de stérilité pendant l'allaitement.

Il ne faut pas en déduire que toutes les familles avaient 7 enfants. Il ne s'agit là que de *familles complètes*. Or, les ruptures de mariages sont assez fréquentes. Dans les trois premières années, elles sont surtout le fait des jeunes femmes mortes en couches. Les ruptures plus tardives sont à mettre sur le compte des hommes. Enfin, au bout de 20 ans de mariage, la mort frappe indistinctement ; mais cela n'a plus d'impact sur la natalité, nos couples ayant atteint l'âge de la stérilité.

Veufs et veuves cherchent à se remarier. Un compagnon est nécessaire pour tenir la ferme ou élever les enfants du précédent mariage. Sur la période 1754-1789, 21 % des mariés sont déjà veufs ou veuves¹. Ces nouveaux couples font des enfants, mais généralement moins qu'une *famille complète*, surtout quand l'âge de la veuve est un peu avancé ou que le veuf est doté d'enfants du précédent mariage.

¹ Dans 45% des cas, un veuf épouse une veuve. S'il n'est pas rare de voir un veuf se remarier pour la troisième fois, voire la quatrième fois au 17^e siècle, cela devient tout à fait exceptionnel au 18^e siècle.

On se trouve donc à Treillières en présence d'une fécondité importante (7 naissances) quand les conditions idéales sont réunies, c'est-à-dire dans 1 cas sur 4. Les autres couples, les plus nombreux, rompus et parfois reformés, bénéficiaient d'une fécondité moindre. Nous sommes amenés à croire que notre *quotient baptêmes/mariages* du début, témoignant de 4 à 5 naissances par familles (4,3), n'était peut-être pas si loin de la réalité. Mais tous les enfants mis au monde ne survivaient pas. On est donc loin des grandes familles imaginées parfois.

Les jumeaux

Nous avons, à quelques reprises, fait allusion aux naissances gémellaires. Celles-ci représentent 2,62 % des naissances sur la période 1575-1802. Nous livrons à la curiosité des démographes les chiffres suivants

- de 1575 à 1599, les naissances gémellaires représentent 3,34 % de l'ensemble des naissances,
- de 1600 à 1700, les naissances gémellaires représentent 2,87 % de l'ensemble des naissances,
- de 1701 à 1802, les naissances gémellaires représentent 1,72 % de l'ensemble des naissances.

Quelques familles présentent des cas répétés de gémellarité. Nous citerons deux exemples extrêmes. En 1675, Jean Mabit et Denise Ménoret ont des triplés; deux survivront; l'un d'eux aura à son tour des triplés en 1700 et l'autre des jumeaux en 1702. Jean Vincent et Marie Trinquant ont des triplés en 1754, puis en 1758, et enfin des jumeaux en 1759. Seuls ces derniers survivront.

Les naissances illégitimes

Nous n'avons considéré jusqu'ici que les naissances légitimes, or il y avait à Treillières une fécondité illégitime, peu importante certes (1 % des naissances) mais conforme à ce que l'on retrouve dans le reste du royaume.

Au 17^e siècle, l'enfant illégitime est signalé dans les registres par la formule «avoué à...» suivi des noms des «coupables» hommes et femmes. Quatre fois seulement on précise que les parents sont «*non mariés*», et 1 fois sur 6 le père est déclaré «*inconnu*».

Au 18^e siècle, on a tendance à oublier le nom du père et cela devient même systématique à partir de 1720. Cherche-t-on à ne pas compromettre certaines personnes coupables d'amours ancillaires, ou n'est-ce qu'un simple changement dans la procédure d'enregistrement ?

Nous ne savons rien évidemment sur les circonstances dans lesquelles nos braves filles se faisaient «engrosser», mais on peut se poser des questions lorsque le père est déclaré «*mendiant*» ou (par 2 fois) «*certain passant*» naïveté, viol, duplicité ?

Nous avons tenté de savoir ce qu'étaient devenues ces femmes après la naissance de leur enfant illégitime. Notre tâche a été compliquée par les lacunes des registres.

Au 17^e siècle, sur 60 cas relevés :

- 1 fois les parents se marient après la naissance,
- 2 fois les femmes se marient avec un autre homme que le père avoué,
- 7 fois la femme est déclarée à son décès «*filie vieille*» ou «*non mariée*».

Que sont devenues les autres ? Ont-elles suivi leur amant dans une autre paroisse où leur situation ferait moins de scandale ? On pense bien sûr à Nantes la grande cité aux mœurs plus libérales et qui, pour d'autres raisons, les attirait : œuvres charitables, hôpitaux pour recueillir les enfants, facilités d'emploi dans les travaux domestiques.

Le plus souvent, la femme se retrouve seule et désemparée comme cette Suzanne Burye, de religion protestante, originaire de Casson, échouée à Treillières en l'hiver 1681 où elle fait baptiser sa fille Lucrèce :

«La mère s'appelle Suzanne Burye, non mariée, se disant de la paroisse de Casson, étant venue depuis quelques jours en cette paroisse de Treillières, assurant être de la religion prétendue réformée et feignant vouloir se convertir à la foy catholique. Elle a avoué son enfant et dit appartenir à Gilles Herbert laboureur du village de la Bretière en la paroisse de Nort».

A Treillières, au 17^e siècle, pour les femmes, l'amour illégitime est une faute grave sanctionnée par l'exclusion de la société ou le célibat.

Au 18^e siècle, la situation évolue légèrement :

- Le tiers des filles-mères se marie. Avec le père ? Le nom de ce dernier n'étant pas «avoué», nous ne pouvons nous prononcer.

- Le tiers meurt *«filles vieilles»*.

- Le tiers disparaît des registres et donc de la paroisse.

Peut-on parler de libéralisation des mœurs ; les filles-mères sont-elles moins mal acceptées qu'au siècle précédent ? Peut-être. Mais restons prudents, car les lacunes de nos archives pour le 17^e siècle nous ont peut-être fait exagérer le nombre de celles que nous avons supposé parties de Treillières.

Nous avons limité l'amour illégitime aux couples dont les enfants naissaient à Treillières. Or, bien des filles allaient cacher leurs grossesses à Nantes échappant ainsi à notre investigation. Monsieur Depauw dans son enquête sur l'immigration féminine à Nantes (3) a relevé 6 filles de Treillières ayant fait une déclaration de grossesse illégitime au greffe de l'Hôtel-Dieu entre 1772 et 1787. Pendant la même période, il n'y eut qu'une naissance illégitime à Treillières

En allant accoucher à Nantes, ces pauvres filles espéraient que leurs enfants seraient pris en charge par l'hôpital jusqu'à leur majorité. Vain espoir quand on sait que plus de la moitié des enfants abandonnés à l'Hôtel Dieu mouraient en bas âge, et que 90 % n'atteignaient pas 10 ans. (4)

La détresse des mères retombait sur les enfants comme on peut en juger par cet appel à témoin du procureur de la juridiction de Treillières, le 14 janvier 1690 :

« Certaine particulière étant grosse et proche de son accouchement serait allée dans une maison particulière de ses amis et y aurait accouché secrètement d'un enfant masle.

La dite mallefactrice, complice et adhérents auraient cruellement tué le dit enfant pour lui avoir enfoncé l'os du haut de la teste et lui avoir passé au col un lien de fil, desquels excès il serait mort sans avoir reçu le baptême.

Ils auraient le 29 décembre dernier, porté le dit enfant enveloppé, proche le portail de la maison de Mauvais-Tour, paroisse de Treillières, et l'auraient mis sous la chesnais dans le derrière d'un tombereau appartenant au métayer avec à côté un petit linge dans lequel il y avait noué, du gros sel ... ». La présence du gros sel, utilisé pour éloigner les sortilèges, peut laisser supposer que le nouveau-né est le fruit d'une action jugée mauvaise (diabolique ?) ou que sa mère souhaite éviter l'enfer à celui qu'elle n'a pas fait baptiser.

Victime encore de la détresse maternelle ce bébé baptisé le 18 novembre 1763 à Treillières et que l'on prénomma Maurice *«trouvé sur un tas de paille de blé noir proche la*

métairie du Bois des Dons où il avait été exposé la nuit dernière sans qu'on sache de quelle part». Il mourra une semaine plus tard.

Couples légitimes, couples illégitimes ; nous en avons vu les fruits. Attardons-nous maintenant à l'officialisation des couples : le mariage.

SE MARIER

«Jean Bodin, fils de Vincent Bodin et de Jeanne Penneau, d'une part et Elizabeth Violain, fille mineure de feu René Violain et de Germaine David décrétée par la Juridiction de Trelieres d'autre part, les deux de cette paroisse, ont épousé en cette église le dix neuvième de février 1721 après la publication des bans par trois dimanches consécutifs aux prosnes de nos grandes messes sans aucune opposition. Ont été présents le dit Vincent Bodin, Jean Chedorge, Pierre David, Pierre Menet et autres qui ne signent. Ollivier Prêtre-vicaire».

Les épousailles

La banalité de cet acte pris au hasard de nos registres paroissiaux nous dit peu de choses sur la rencontre et l'union de deux êtres, de deux familles, sur la préparation et le déroulement de la fête, parfois longue, qui illustrait le passage du groupe de la jeunesse à celui des gens mariés.

En 1803, Jean-Baptiste Huet dans ses *«Recherches statistiques sur le département de Loire-Inférieure pour l'an XI»* décrivait ainsi les mariages de la période pré-révolutionnaire :

«Les noces sont parmi nous une occasion de plaisirs, de faste et de dépenses. Jadis on célébrait avec beaucoup de solennité les épousailles, les accordailles, etc. On a abandonné presque partout ces dispendieuses formalités. Jadis tous les conviés portaient en tribut au nouveau couple quelques ustensiles de ménage; la vanité mal entendue a fait presque partout supprimer cet usage. On a même beaucoup simplifié les cérémonies et les vieillards s'en plaignent».

L'endogamie et ses risques

A une époque et dans un milieu où, hormis quelques marginaux (très riches ou très pauvres), les voyages ne dépassaient pas les paroisses limitrophes ou au mieux le rayon d'une journée de marche, on se mariait dans sa paroisse et bien souvent dans son village. Les rares «étrangers» venaient de Vigneux ou Orvault. Endogamie paroissiale, mais aussi endogamie sociale. On choisissait un partenaire de même condition sociale. Par amour ? Par raison ? Par calcul ?

Il arrivait que les mariages soient arrangés pour arrondir un patrimoine, sceller l'union entre deux familles influentes, assurer la survie de parents âgés...

Ainsi, le 24 janvier 1665, une promesse de mariage est passée devant notaire entre Olivier Busson, 25 ans, et Françoise Poidry, fille de défunt Jean Poitry et de Isabelle Rouziou. (La promesse n'a que 10 ans ; elle est née le 23 août 1654) : *« Entre lesquels a été convenu et accordé que au sujet du dit mariage les choses demeureront en l'état qu'elles sont à-présent et ainsi qu'il est ci-dessus exprimé jusqu'à ce que la dite Françoise Poitry ait atteint l'âge de nubilité, dans lequel temps et sitôt icelui advenu, la dite Rouziou promet conformément aux avis des dits parents, consentir à faire solenniser le dit mariage de la dite Poitry sa fille avec le dit Busson en face de notre Mère la Sainte Eglise Catholique Apostolique et Romaine ».*

Le futur marié, Olivier Busson, est domestique chez la veuve Poitry qui vit seule avec sa fille. C'est lui qui se charge de tous les travaux agricoles. Chacun trouve son compte dans ce mariage : une main d'œuvre assurée d'un côté ; une exploitation agricole de l'autre. On précise toutefois dans le contrat que si l'une des deux parties reprend sa liberté, elle versera à l'autre, à titre de dédommagement : 100 livres. Ce ne sera pas le cas. Dès que Françoise Poitry devint nubile (elle avait 14 ans) elle épousa Olivier Busson. Dix mois après naissait le premier de leurs 8 enfants.

Tout le monde n'accepte pas les mariages arrangés. Ainsi René Leroux, 23 ans, fils d'un notaire rural de Treillières, souhaite épouser Anne Nerrière. Son curateur, le notaire Bouchaud, s'y oppose préférant un autre parti. René Leroux, envoie alors une « supplication » au Parlement de Bretagne pour obtenir gain de cause. Le 3 mars 1668 la justice l'autorise à épouser la dame de son cœur.

L'endogamie évoquée plus haut favorisait les mariages consanguins que l'Eglise de son côté essayait de réduire en imposant de difficiles dispenses. Mais le système n'était pas toujours très au point et donnait lieu à des situations assez cocasses comme ce «remariage», à sept ans d'intervalle, de Jean Jahan et Anne Dibon :

«Jean Jahan et Anne Dibon estant mariés il y a 7 ans au quart degré de consanguinité et ayant obtenu dispense de Rome qui s'est trouvée nulle à raison du faux exposé du Banquier ; en suite de quoy, ayant présenté requeste de Mgr l'Evesque de Nantes qui, pour les soulager dans une affaire si pressante et de si grande conséquence, et pour les exempter de renvoyer une seconde fois en Cour de Rome et éviter de plus grands frais, attendu leur peu de moyens, estant en outre depuis longtemps ensemble et ayant mesme eu des enfants de leur prétendu mariage, et, de plus, ayant entendu le suppliant par leurs bouches jurer qu'ils n'avaient aucune connaissance, les a dispensés avec injonction, au sieur Recteur de Treillières de passer oultre à la Bénédiction nuptiale, nonobstant toutes déclarations au contraire, en date du 29^e juin 1678, signé «Gilles, evesque de Nantes, et Rondeau pour secrétaire». Je soussigné, recteur, leur ay donné la Bénédiction nuptiale le seizième août 1678, en l'église de Treillières, en présence des soussignés M^e René Leroux, M^e Julien Giraudet, M^e François Brevet et de Julien Richard et Jeanne Violain qui ne savent signer. Laurent Honnoré recteur».

Quand se marie-t-on ?

Le mariage était précédé par le temps des fiançailles. S'il n'y est pas fait allusion dans notre exemple du début, c'est peut-être que le rite en était mal établi à ce moment. En effet, les cérémonies de fiançailles sont très inégalement répertoriées dans nos registres selon les époques. Nous avons pu constater cependant que l'écart entre fiançailles et mariage va diminuant tout au long du 18^e siècle.

Ainsi en 1741, entre des fiançailles célébrées le 19 janvier et le mariage, le 9 février, on laisse juste la place pour les trois dimanches nécessaires à la proclamation des bans. Quarante ans plus tard, le 21 février 1781, on diffère carrément les fiançailles au jour du mariage.

Certains fiancés s'octroyant des privautés plus ou moins poussées, le rapprochement des deux cérémonies permettait de sauver l'honneur tant bien que mal. D'autres couples «pressés» demandaient, et obtenaient, la dispense de deux bans afin de se marier dans les dates. Car il y avait des périodes de «*temps clos*» interdites par l'Eglise : Carême et Avent.

A Treillières, les mois choisis pour le mariage étaient, dans l'ordre décroissant : février 26 % des mariages, novembre 18 %, juillet 13,5 % avant les grands travaux agricoles du mois d'août qui lui ne recueillait que 5 % des mariages. Les mois «interdits» étaient donc :

décembre 0,6 %, mars 1,3 %, avril 1,6 %. Le mois de mai qui passait pour porter malheur ne rassemblait que 3 % des mariages.

On se mariait de préférence en début de semaine, le mardi ou le lundi, la fin de semaine étant réservée au souvenir de la Passion du Christ, et le prêtre étant trop occupé le dimanche. Les créneaux pour se marier se faisant rares, les mariages doubles et triples étaient fréquents. Le 20 février 1781, il y eut même 7 mariages.

La date du mariage, la seule que les paysans pouvaient fixer, était donc rythmée par les interdits religieux, superstitieux, et les impératifs du calendrier agricole.

L'épisode révolutionnaire viendra perturber le rite et le rythme des mariages. A partir de 1790, les nouveaux époux doivent officialiser leur union devant Monsieur le Maire. A Treillières, jusqu'en 1791, maire et curé ne sont qu'une seule et même personne. Par la suite, les choses se compliquent et l'évolution de la courbe des mariages devient tributaire de la conjoncture politique. Lorsque le pouvoir politique et la religion s'affrontent, la courbe des mariages descend ; lorsqu'un compromis officiel, ou officieux, est possible la courbe remonte.

Ainsi en avril 1792, l'abbé Guiard, ancien vicaire devenu réfractaire, quitte la paroisse. Il devient alors difficile de se marier religieusement, même clandestinement, dans une région en perpétuelle ébullition. Il n'y a que 3 mariages en 1793. L'année suivante on décompte 33 mariages. Que s'est-il passé ? La clandestinité s'est organisée ; des prêtres officient sur Treillières et les paroisses voisines. La municipalité est complaisante. Les prétendants au mariage, las d'attendre depuis un ou deux ans, peuvent passer devant l'officier municipal et ensuite faire bénir leur union, soit à Treillières (18 cas), soit dans une autre paroisse (6 cas). Seuls 9 couples, par choix ou par peur du risque, ne se marient que civilement.

En août 1795, le culte redevient libre. Les mariages reprennent leur rythme habituel. En 1796, en plus des 19 mariages de Treilliérains, 22 unions de citoyens des communes voisines, encore privées de prêtres, sont bénies à Treillières. En mars 1797, le prêtre desservant, l'abbé Benoist, est nommé à Saint-Etienne-de-Montluc sans être remplacé. C'est donc au tour des Treilliérains d'aller se marier religieusement dans les paroisses limitrophes. Pour peu de temps, car la persécution religieuse revient fin 1798 et les prêtres doivent à nouveau partir ou se cacher. Aucun mariage n'a lieu en 1799.

Le 25 avril 1800, l'église d'Orvault rouvre ses portes ; trois couples de Treillières vont y recevoir le sacrement du mariage. Enfin, l'abbé Michel Daniel arrive à Treillières le 24 février 1801. On va alors retrouver le chemin de l'église et de la mairie, mais lentement : les guerres de celui qui n'est encore que Bonaparte entraînent les jeunes de Treillières loin de leur clocher, retardant d'autant les unions.

Aux interdits déjà évoqués viennent se joindre d'autres impératifs. Décidément, il est bien difficile d'arrêter la date de son mariage ; il est bien difficile de maîtriser sa propre vie.

Fonder une famille

Le mariage, ce n'était pas seulement un sacrement et ses rites, illustrant un changement de groupe d'âge, que l'on fêtait joyeusement, c'était aussi une vie difficile qui commençait. Il fallait, ou quitter la demeure paternelle pour les risques d'une vie nouvelle, ou rester dans la communauté familiale avec tous les inconvénients que cela présentait pour un jeune couple. Le mariage c'était aussi la fondation d'un foyer et l'attente du premier enfant.

Selon Moheau² *«le mois de juin est celui où un plus grand nombre de femmes commencent à acquérir des droits au titre d'être mère, et le mois de septembre celui qui en donne le moins»*.

² « Recherches et considérations sur la population de la France » (1778)

Ce mouvement saisonnier des conceptions se vérifie à Treillières, approximativement. Si l'on recule de 9 mois la date des naissances enregistrées sur la paroisse, on constate une forte période de conceptions de février à mai, avec un maximum en avril-mai. Moheau expliquait ce maximum très «naturellement» : *«il est des temps dans l'année marqués pour le renouvellement de toute la nature. Une chaleur intérieure et active... où une sève générale se répand et s'insinue dans tout le corps»*. Dont acte !

Si dans certaines régions françaises l'on constate une baisse des conceptions pendant le Carême et l'Avent, périodes durant lesquelles l'Eglise préconisait l'abstinence, il faut remarquer qu'à Treillières il n'en est rien. Ou bien le clergé ne répercutait pas les consignes, ou bien les recommandations n'entamaient pas l'ardeur des jeunes tout récemment mariés.

Par contre, d'août à novembre, la courbe des conceptions est basse avec un minimum en septembre ; conjonction des grands travaux et des épidémies de fin d'été.

Les célibataires

Tous ne convolaient pas en juste noces. Treillières avait aussi ses célibataires.

L'approche du taux de célibat s'opère grâce à l'étude de l'état matrimonial au décès. Nous avons donc relevé ceux qui dans les registres sont qualifiés de : «garçon» «fille» «fille vieille» «non marié».

Sur la période 1600 - 1802, ils représentent 2,5 % des défunts de plus de 35 ans (en admettant qu'avant cet âge, personne ne peut être considéré comme définitivement célibataire). Une étude plus fine montre que les «garçons» sont plus nombreux que les «filles», et que la proportion des célibataires va croissante de 1600 à 1802.

Les jeunes époux étaient invités à signer l'acte officialisant leur mariage. Au 17^e siècle, seuls les quelques nobles et hommes de loi se mariant à Treillières en étaient capables, soit 0,3 % des mariés. Au 18^e siècle, les signatures sont un peu plus nombreuses : 5 % dans la deuxième moitié du siècle. Au groupe précédemment cité, viennent s'adjoindre quelques riches agriculteurs

L'instruction (bien que savoir signer ne signifie pas que l'on sache lire et écrire couramment) est l'apanage des hommes, de la richesse, et du Pouvoir.

MOURIR

«Toute la conscience de ce peuple (breton) est orientée vers la mort» (A. Le Braz).

Il devait en être ainsi des Treilliérains de l'Ancien Régime, mais il est bien difficile, dans le cadre restreint de notre paroisse, de pénétrer les secrets de ces âmes mortes, comme le fait Alain Croix dans son étude sur la mort en Bretagne aux 16^e et 17^e siècles. (5)

Nous ne pourrions guère, à partir de nos registres paroissiaux, dépasser le cadre d'une étude quantitative de la mort.

A quel âge ?

Nous constatons que 58 % des décès annuels concernent les moins de 20 ans.

	Période 1681-1699	Période 1741-1780
Mortalité infantile (moins de 1 an)	23.92 %	17.65 %
Mortalité juvénile (de 1 à 4 ans)	16.83 %	16.27 %
Mortalité juvénile (de 5 à 9 ans)	7.86 %	7.44 %
Mortalité juvénile (10 à 19 ans)	5.54 %	3.53 %
Survivants à 20 ans	45.85 %	55.1 %

Nous ne reviendrons pas sur la mortalité des moins de 1 an déjà évoquée plus haut. De 1 à 4 ans, les taux de mortalité restent très élevés : c'est l'époque du sevrage, de la difficile adaptation à la nourriture adulte, des épidémies (rougeole, rubéole, variole...) dont ne protège plus le lait maternel.

A partir de 5 ans, l'enfant participe à l'activité et à la mortalité des adultes.

Pour un occidental du 21^e siècle, la mort d'un enfant est un événement rare, douloureux, révoltant. Pour un Treilliérain d'avant 1789, c'est un événement fréquent. Cette fréquence avait-elle tendance à banaliser l'événement ? Si nos registres ne manifestent aucune révolte, rien ne nous permet de faire la part de l'indifférence et de la résignation.

Malgré tout, les chiffres terrifiants de notre tableau révèlent une lente amélioration de l'espérance de survie du 17^e au 18^e siècle pour les jeunes, mais aussi pour les plus de 20 ans, les adultes.

LES SAISONS DE LA MORT

Nous avons déjà évoqué l'inégalité des décès dans le temps ; les grands «clochers» de la mortalité. Existait-il, comme c'était le cas pour les mariages et les conceptions, un mouvement saisonnier des sépultures ?

Âges des Morts	Pourcentage des sépultures annuelles des plus de 20 ans		
	1681 - 1712	1713 - 1742	1743 - 1782
20 à 29 ans	17.68 %	15.76 %	12.22 %
30 à 39 ans	19.11 %	19.65 %	16.29 %
40 à 49 ans	21.07 %	17.32 %	15.80 %
50 à 59 ans	19.11 %	19.84 %	20.42 %
60 ans et plus	23.04 %	27.43 %	34.87 %

En comptabilisant mois par mois les sépultures, on constate : une mortalité moindre de mai à août, le minimum se situant en juillet ; une forte mortalité de septembre à avril, avec des pointes en septembre-octobre, décembre, janvier, février.

La forte mortalité de septembre-octobre est surtout le fait des enfants. Il faut sans doute y voir les conséquences du sevrage exigé par le fléchissement de la lactation pendant les gros travaux agricoles, mais aussi les fièvres digestives d'automne, et les épidémies souvent confondues par le recteur sous le terme de «*contagion*». Celles-ci étaient parfois particulièrement meurtrières pour les enfants :

- du 3 au 13 octobre 1627, 9 jeunes enfants périrent dont 5 dans la même famille.
- du 14 au 24 octobre 1639, il y eut 23 sépultures.
- la «*contagion*» de 1702 fit 29 morts en septembre, dont 18 enfants de moins de 7 ans ; 24 morts en octobre dont 11 enfants ; et 11 morts en novembre dont 5 enfants de moins de 7 ans.
- en septembre 1749, 31 personnes moururent dont 25 enfants de moins de 13 ans.
- du 1^{er} octobre au 13 novembre 1756, 49 enfants périrent.
- du 10 août au 8 septembre 1779, il y eut 78 morts dont 65 enfants de moins de 13 ans.

Pendant l'hiver la mortalité infantile reste forte, mais elle est rejointe et dépassée par la mortalité adulte que favorisent les affections broncho-pulmonaires dues au temps froid et humide.

Préparer sa mort

Quelle a été l'attitude des Treilliérains devant la mort ?

En l'absence de témoignages écrits intimes (livres de raison, correspondances) nous en sommes réduits à quelques impressions nées de la lecture d'actes notariés ou administratifs.

Les formules relevées dans les registres (*«il est trépassé dans la communion de notre mère Sainte-Eglise», «il avait reçu lundi dernier le précieux corps de Notre Seigneur», «il avait reçu les saints sacrements»*) montrent que l'aspiration générale était d'éviter l'enfer et d'atteindre le paradis, tous lieux souvent décrits dans les sermons du curé. Celui-ci, comme pour assurer l'issue du voyage, jugeait bon de rajouter parfois dans le registre : *«Dieu luy fasse pardon», «Dieu luy fasse paix» ; «Dieu luy fasse grâce» ; «Dieu ait son âme»; «Dieu luy donne Paradis».*

Ce dernier voyage on le préparait avec soin : confession, communion, dernier sacrement ; *«il se confessa aux capucins et fut communié le 2, et le 6 il reçut le sacrement de l'Extrême-Onction par moy soussigné Jarry recteur».*

Pour se garantir contre tout accident de parcours, les plus prudents, mais ils étaient peu nombreux, prenaient une assurance longue durée :

«Perrine Rouaud, détenue au lit malade mais saine d'esprit, et, pour l'effet des présentes, dûment autorisée de Gilles Guerinot son mari, a légué et donné par voie de testament et dernière volonté, à l'église de Trelières, à perpétuité, la somme de quarante sous de rente, afin que, son décès advenu il soit tous les ans, célébré en l'église de Treilières, pour le repos de son âme, une messe chantée et libéra, dans l'octave de la Toussaint» (suit la liste des terres qu'elle lègue à cet effet).

Autant que l'enfer, on craignait la mort subite qui peut vous laisser démunie face à l'éternité. Le pauvre malheureux qui partait sans les derniers sacrements ne devait le salut de son âme qu'à un enterrement religieux, célébré à la condition qu'il ait manifesté de son vivant l'attachement à la foi catholique :

«lequel vivant moralement bien et menant une vie véritablement chrétienne a été prévenu de mort subite, nous ayant auparavant fait advertir de luy apporter les sacrements mais, le temps ne permettant pas, est décédé sans les recevoir» (sépulture de Jacques Mesnager le 4 juin 1678) ;

«ayant été prévenue de mort subite sans avoir pu recevoir les sacrements étant sujette depuis longtemps à tomber d'un mal, mais qui vivait chrétiennement lorsqu'elle était en santé, ayant encore été à la messe un jour auparavant qui était le dimanche précédent» (sépulture d'Elisabeth Bernard, 17 ans, le 9-12-1682).

L'argument de la «mort subite», assaisonné de quelque description terrifiante de l'enfer et assené du haut de la chaire le dimanche, était des plus persuasifs pour ramener les mécréants sur le chemin du confessionnal.

Le voyageur, avant de prendre la route, se munissait des signes ostensibles de catholicité (chapelet, médailles, images pieuses) afin qu'en cas d'accident mortel on l'enterrât religieusement dans la terre sainte d'un cimetière paroissial ; celui de Treillières par exemple :

«En conséquence de sentence rendue par Monsieur l'Alloué de Trelières, pour l'enlief d'un corps, trouvé mort sur le grand chemin, qu'on dit être celui de Jean Bignon, originaire de la paroisse de Beaufou, évesché de Luçon, et, après luy avoir vu chapelet et autres témoignages d'avoir toujours vécu en la communion de la Sainte Eglise... » (20 décembre 1662).

«Après procès-verbal d'un corps trouvé noyé en l'étang de la Garambaudière en l'enclos de cette paroisse de Trelieres et l'enlief fait par Messieurs les officiers du dit Trelieres, et vu les marques de chrétien rapportées par le dit procès verbal ». (11 août 1667)

Jean Glaumé, 15 ans, de Fay «étant serviteur depuis la Saint-Jean dernière chez Robert Douaud au village de la Noê-Viollain, lequel est tombé mort du haut d'un prunier, sans avoir eu le temps de recevoir aucun sacrement. Enterré en terre sainte, ayant esté reconnu pour bon chrétien après les informations et perquisitions nécessaires faites de sa catholicité par la juridiction de Trelieres...» (2 août 1680).

Mourir fou

Pas plus qu'aux étrangers ayant vécu chrétiennement on ne refusait la sépulture religieuse aux pauvres d'esprit.

Le 14 septembre 1687, on célébra la sépulture de Perrine Richard âgée de 21 ans «idiote et insensée, néanmoins avec quelque étincelle de raison, et, dans ces moments priait Dieu, demeurant pour lors chez Julien Richard, son frère, au village de Garambaud, ayant été trouvée morte dans un pré, proche le dit village de Garambaud, tombant souvent d'un mal caduc, vivant chrétiennement autant que son esprit et son peu de jugement luy permettaient».

Les funérailles

Si chacun prenait soin de préparer sa mort, comment vivait-il la mort des autres ? Observant les habitants de notre région vers 1800, Jean-Baptiste Huet décrit ainsi leur comportement face à la mort :

«La perte d'un de leurs animaux, un accident, une intempérie les accablent de tristesse. La mort surtout, dont on a fait le tourment de la vie, la mort qu'accompagnent toutes les terreurs de la superstition, les frappe de douleur et d'effroi. Les parents, les amis, les voisins, tous sont en deuil. On passe la nuit en prières autour du mort, on tient des cierges allumés, On multiplie les lustrations, on couvre les ruches d'un crêpe funèbre; on craint encore que les mânes ne soient pas satisfaites, et qu'une ombre vengeresse ne vienne exiger le moindre des devoirs oublié.

«Cependant, on enlève ces tristes restes, on les place respectueusement sur la charrette de la ferme, que recouvre un drap mortuaire. Les parents vivent dans le recueillement et en récitant des chapelets.

«Le cortège s'avance ainsi jusqu'à l'église où le prêtre, prévenu commence le sacrifice incessamment interrompu par les soupirs, les gémissements étouffés des assistants. Ils éclatent quand le prêtre annonce aux mortels ce jour prédit par les prophètes et les sibylles, ce jour de colère où le juge interrogera les cendres de l'univers; et enfin quand il quitte l'autel, quand il a trois fois répandu l'eau lustrale sur ces dépouilles mortelles, quand il invoque trois fois le repos et la paix, ce sont des cris, des sanglots, des torrents de larmes, jusqu'à ce que l'inhumation ne soit achevée». (6)

La famille du défunt doit porter le deuil, ce qui oblige les femmes à posséder une toilette noire pour l'enterrement et les cérémonies des mois suivants. Cela peut occasionner des frais importants dans la noblesse et la bourgeoisie. En 1675, la dame de Fayau, Charlotte du Bois qui vient de perdre son mari, paye à un marchand de Nantes 74 livres de drap de soie pour se faire confectionner un habit de deuil.

ATreillières, les funérailles étaient le plus souvent modestes. Ainsi, en 1611, l'église ne disposait pour la cérémonie que d'*«un drap mortuaire de trippe de velours noir, donné par le feu seigneur Jean de Francheville»* et *«d'un autre drap mortuaire de sarge avec une croix de satin bland donné par le feu sieur de Gesvres»*. Cependant le prix de l'enterrement était

assez élevé (de 6 à 8 livres en 1741) et il fallait payer une taxe supplémentaire de 1 livre 10 sols pour avoir la croix d'argent et la chape.

Le mort était porté en terre, nu, dans l'un des *touaillons* (linceuls) de l'église et placé dans une fosse de 3 pieds et demi de profondeur (1,14 mètre), si le fossoyeur respectait la norme.

Dans cette terre qu'ils avaient foulée, désirée, qui les avait nourris et à laquelle ils se mêlaient, les paysans goûtaient enfin le repos éternel. Ce qu'ils ont éprouvé au plus profond d'eux-mêmes face à la mort restera pour nous du domaine de l'insondable.

La mort accidentelle

La mort omniprésente prenait parfois l'aspect accidentel. Nos registres, si discrets habituellement sur les causes de décès, deviennent un peu plus bavards, révélant ainsi d'autres réalités de l'époque. Les cas de mort violente sont peu nombreux (une trentaine sur deux siècles) mais ils choquaient nos paysans préoccupés de mourir chrétiennement, l'âme en paix, toutes affaires réglées.

La catégorie la plus touchée par «l'accident» (au sens de l'époque cas fortuit, imprévu) était celle des mendiants : 12 cas. Ces «*mendiants*», «*vagabonds*», «*pauvre passant*», «*pauvre demandant son pain*», comme on les qualifie dans les registres, allaient de ville en ville, d'hôpital en hôpital, vivant des dons privés ou publics. Ainsi cet inconnu décédé à Treillières en 1764 «*passant sorti depuis peu de l'hôpital de Nantes*». Le grand-chemin de Nantes à Rennes les amenait en notre paroisse, parfois d'assez loin. Pour les enterrer chrétiennement, le recteur devait rechercher si le mort appartenait bien au peuple de Dieu. Ces enquêtes nous révèlent l'origine géographique des errants : les Touches, Saint-Etienne-de-Montluc, Machecoul, diocèse de Rennes, diocèse de Vannes, diocèse du Mans, diocèse de Bordeaux.

Ces habitués des grands chemins y croisaient la deuxième catégorie des victimes de mort violente : les accidentés (au sens actuel du mot) : 7 cas.

Ainsi ce «*roulier de Saint-Servan en Saint-Malo, tué par la roue de sa charrette sur le grand-chemin près l'arche de la Noë du Rinsay*» en 1763 ; ou encore le 7 décembre 1783, François Lerat qui «*malade et infirme était tombé sous les roues de sa charrette n 'ayant pu guider ses bœufs*».

La dernière catégorie regroupe les noyés. Ils trouvèrent la mort : «*en l'étang de la Garambaudière*»; «*l'étang des Fosses*»; au «*pont de la Guernais*»; au «*pont des marais*».

Dans quelles conditions ces noyades eurent-elles lieu : passage de rivière, navigation, suicide, crime ? Afin de savoir, les autorités de l'époque menaient une enquête.

Ainsi, quand le 3 février 1785 on découvre un noyé dans le ruisseau de la Guernais, le sénéchal (juge), le procureur, le commis greffier et le sergent de Treillières accourent sur les lieux. Ils sont accompagnés du sieur Arnoult «*docteur médecin de la faculté de Nantes*» et de Claude Herbron «*chirurgien juré aux rapports*». Le sénéchal raconte :

«*Sommes descendus dans le pré de la Ragasse au dessous le moulin de Patouillard paroisse de Trelières au bord duquel vers le septentrion d'ycelui coule un ruisseau nommé le ruisseau de la Guernais où étant plusieurs personnes y trouvées qui nous ont dit estre de la paroisse de Trelières nous ont fait voir remarquer et avons vu dans le ruisseau le cadavre d'un homme qu'on nous a dit se nommer vulgairement le Bonhomme Allouv, mendiant depuis plus de dix ans dans la paroisse de Trelières; l'ayant fait tirer du dit ruisseau et les dits sieurs médecin et chirurgien d'eux le serment pris préalablement et séparément au cas requis, et nous leur ayant ordonné, ont sur le champ procédé à la visite extérieure dudit cadavre. Nous ont fait voir et remarquer qu'il n 'avait rien qui put caractériser une mort violente ; nous ont*

fait observer et avons vu que le dit cadavre avait le ventre bouffy ou météorisé, le visage encore assez rouge, les pieds et les mains livides. Et leur ayant ordonné de procéder à la visite intérieure du même cadavre ce qu'ayant fait nous ont rapporté fait voir et avons vu qu'à l'ouverture de la poitrine et du bas ventre les parties étaient dans leur état naturel, qu'à celle de la tête tous les vaisseaux du cerveau étaient engorgés ce qui les assurait joint au lieu ou le dit cadavre gisait, que cet homme est mort noyé... De tout quoy nous juge susdit avons ordonné aux dits sieurs médecin et chirurgien de rapporter leur procès-verbal., et sur ce qu'il nous a été attesté par les personnes cy-devant désignées qu'elles connaissaient particulièrement le dit Allouv et qu'il était de la religion catholique apostolique et romaine pour l'avoir vu assister au service divin et fréquenter les sacrements., enjoignons au sieur Curé de Trelières d'inhumer le dit cadavre en terre sainte...».

Parmi les morts à caractère exceptionnel nous citerons encore le cas de Louise Jarnet décédée à l'âge de 12 ans, le 20 janvier 1603, *«la mort d'ycelle advenue par le navrement et la morsure d'un loup enragé»*.

Hormis ce dernier cas, remarquons que la mort-violente choisit ses victimes essentiellement parmi les étrangers, parmi ceux qui fréquentaient le *grand-chemin*.



Mendiant (gravure de Dassonville, 17^e siècle, DR)

LES VOYAGEURS DU GRAND-CHEMIN

Les enfants de Nantes mis en nourrice

C'était aussi par le *grand-chemin* qu'arrivaient les enfants de Nantes placés en nourrice dans les familles de Treillières.

Aux 17^e et 18^e siècles, les familles de la moyenne bourgeoisie nantaise avaient pris l'habitude de se débarrasser de leurs enfants en les confiant, dès la naissance, à des paysannes. Une messagère prenait le bébé quelques jours, voire quelques heures, après la naissance puis, en carriole, par tous les temps, l'amenait chez la nourrice. Si l'enfant survivait à l'épreuve du voyage, il n'était pas au bout de ses souffrances. Un médecin nantais du 18^e siècle auteur d'un «*Mémoire sur la nécessité à l'Hôtel Dieu de Nantes de recevoir tous les enfants trouvés*» décrit ainsi les conditions de nourrice :

«Les enfants sont donnés à de pauvres nourrices de la campagne avec un paiement très médiocre. Ces enfants sont dans des maisons mal fermées, l'air extérieur y aborde de toutes parts, il y manque le feu. Le froid, l'humidité, la malpropreté, le mauvais lait d'une nourrice qui travaille beaucoup, et se nourrit mal en fait périr beaucoup... ».

En effet ! C'est par les registres des décès, où ils occupent une place importante, que ces malheureux enfants nous sont connus.

Parmi les petits Nantais qui ont fait le voyage à Treillières entre 1613 et 1802, 1069 y sont morts. Combien sont retournés dans leur ville d'origine ? Assez peu sans doute tant le nourrissage tourne à l'infanticide déguisé :

- 99 % des 1069 enfants sont décédés avant d'avoir atteint 2 ans,
- 83 % des 1069 enfants sont décédés avant d'avoir atteint 1 an,
- 36 % des 1069 enfants sont décédés avant d'avoir atteint 1 mois,
- 20,8 % des 1069 enfants sont décédés avant d'avoir atteint 8 jours.

Il est aisé d'accuser les pauvres nourrices mal logées, mal payées, mal nourries, surchargées de travail, mais comment leur reprocher de garder leur lait pour leur propre bébé, et de nourrir l'enfant des gens de la ville avec les restes qu'elles complètent de bouillies indigestes ?

87,4 % des enfants placés en nourrice sont issus des classes moyennes de la ville de Nantes ; les autres sont des enfants de l'Hôtel-Dieu. Le relevé de la profession des parents, dans les registres, couvre l'éventail des métiers de l'artisanat nantais, du maître cloutier au maître arithméticien, du maître perruquier au maître écrivain, sans oublier les maîtres tonnelier, serrurier, orfèvre, aubergiste, luthier, poêlier... On trouve aussi de nombreux marchands et quelques hommes de loi : huissier, sergent royal, notaire... Ils résident le plus souvent dans les paroisses Saint-Nicolas, Saint-Saturnin, Saint-Similien, qui correspondent aux quartiers commerçants de la ville.

Nous ne pouvons sonder le cœur de ces parents pour connaître la puissance de leur sentiment paternel, mais nous avons été surpris de constater qu'ils n'assistent pratiquement jamais à la sépulture de leurs enfants (pas plus que la nourrice d'ailleurs), et que, malgré le décès de l'aîné, ils n'hésitent pas à placer le cadet en nourrice dans la même famille et dans les mêmes conditions. Désintérêt ou résignation ?

Parmi les enfants morts en nourrice à Treillières, nous n'en avons pas trouvés qui soient issus de la noblesse, de la grande bourgeoisie ou des classes populaires. Les premiers font venir les nourrices à domicile ; les autres sont trop pauvres pour confier leurs enfants aux

paysannes. Ils les élèvent eux-mêmes ou, quand ils sont réduits à la misère, les confient à l'Hôtel-Dieu qui les met en nourrice à la campagne.

Ainsi 135 enfants de l'Hôtel-Dieu ont-ils été placés et sont morts dans des familles de Treillières. Il s'agissait : d'orphelins, d'enfants de très pauvres admis sur certificat de pauvreté de la famille établi par le curé, d'enfants abandonnés. Les abandons étaient le plus souvent le fait des filles mères qui déposaient leur rejeton, la nuit, à la porte de l'Hôtel-Dieu, ou dans l'île Feydeau (la résidence habituelle des administrateurs de l'Hôtel-Dieu).

L'hôpital ne gardait pas les enfants qui pouvaient être envoyés au dehors et les confiait à des nourrices rémunérées : 20 livres en 1698, 30 livres plus de la farine en 1749 et 148 livres en 1787. Dans les premiers temps, on choisit des nourrices à Nantes même afin d'exercer une surveillance sur les pupilles. Mais le séjour de Nantes présentait beaucoup d'inconvénients, les enfants contractant rapidement des habitudes de vagabondage.

Aussi décida-t-on en 1751, après quelques essais, que les enfants ne seraient plus confiés qu'aux femmes de la campagne, dont quelques treilliéraines. Le recteur de Treillières recevait tous les trois mois, de l'Hôtel-Dieu, un état nominatif des femmes de la paroisse qui avaient pris un nourrisson à charge, afin d'exercer un certain contrôle.

Les «Pères des pauvres», ainsi appelait-on les administrateurs de l'Hôpital, durent s'alarmer de la grande mortalité des nourrissons car ils accordèrent des gratifications pour les nourrices les moins «meurtrières» :

«Par délibération du bureau a été arrêté que lorsque les enfants qui auront esté mis en nourrice viendront à mourir aucun le premier mois echez du quartier³ commencé, les nourrices profiteront du restant du dit mois, si le mois est escheu on leur laissera un mois sur le dit quartier. En outre 6 livres de gratification aux dites nourrices qui rapporteront en cette Maison les enfants qui auront atteint l'âge de 4 ans». Signé Pierre Evêque de Nantes – 1751 » (7).

Cette prime au rendement n'eut guère de conséquences, car selon Yves Jaouen, 35,3 % des enfants de l'Hôtel Dieu placés à la campagne moururent en bas âge pendant la période 1766-1780. Ces petits corps froids s'accumulent sur les pages de nos registres ; deux ou trois lignes sans émotion pour une trop courte vie sans tendresse.

Les étrangers

En dehors de ces voyageurs au funeste destin, le *grand-chemin* amenait à Treillières des «étrangers» qui venaient s'y installer. A leur sépulture, les recteurs ont indiqué sur les registres leurs paroisses d'origine, nous permettant ainsi de mesurer l'importance de l'immigration à Treillières.

Hormis les enfants de Nantes, les mendiants, et autres accidentés, nous avons relevé 193 sépultures d'étrangers à la paroisse de 1600 à 1792, dont 136 de 1750 à 1792.

Ces «immigrés» ne viennent pas de bien loin ; 156 (80 %) sont nés dans un rayon de 20 km. Les autres sont originaires de Bretagne pour la plupart (diocèse de Rennes, Vannes, Saint-Malo, Saint-Brieuc). Quelques-uns viennent du diocèse d'Angers ou du diocèse de Luçon.

Ces étrangers, nés hors du diocèse de Nantes, appartiennent à des catégories professionnelles précises : serviteurs au château de Gesvres, ouvriers du bâtiment (maçons, tailleurs de pierres, couvreurs), recteurs.

³ Quartier : trimestre.

Dans la deuxième moitié du 18^e siècle, l'immigration se fit plus sensible sans pour autant compenser les départs, deux fois plus importants. Un recensement effectué en 1796 révèle que 10,3 % des Treilliérains d'alors n'étaient pas originaires de la paroisse.

Ils apportaient un peu d'air extérieur dans l'univers clos de Treillières.

Ceux qui partent

Le grand-chemin est aussi celui de l'exode quand la terre ne nourrit plus son homme, quand l'esprit d'aventure vous rend le quotidien insupportable, quand la honte vous oblige à fuir. Jeunes hommes en quête d'un métier ou d'une formation, jeunes filles à la grossesse non désirée ou cherchant une place de domestique dans une famille aisée quittent Treillières, temporairement ou définitivement. L'ampleur du mouvement migratoire est difficile à mesurer. Il semble augmenter dans la deuxième partie du 18^e siècle quand la population rurale est mise en difficulté par la crise de 1738-1742 et le marasme qui s'installe dans les campagnes en 1766.

A défaut de chiffres précis, les archives nous offrent quelques portraits de migrants. Il y a tous ceux qui partent en apprentissage à Nantes et qui, pour la plupart, resteront dans la grande ville. C'est le cas de Jean Cadorel, 18 ans, qui en février 1678 s'engage pour un an, afin d'apprendre le métier de tailleur d'habits chez Honoré Reliquet.

En février 1669, Guillaume Bardy âgé de 15 ans s'engage pour trois ans d'apprentissage avec Jean Poussin, cordonnier demeurant au Marchix, à Nantes. Son frère et tuteur lui a acheté pour l'occasion « 20 livres de hardes » qui s'ajoutent aux 38 livres à payer pour prix de l'apprentissage.

Tailleur d'habits, cordonnier, carreleur de souliers, chapelier... La boutique attire certains quand d'autres aspirent au grand large. Le 15 mars 1645, Jean Dumoullin, tailleur d'habits au village de Muson s'engage à travailler sur la plantation appartenant à Jean de Vallois « *aux îles de Saint-Christophe, Pays d'Amérique à faire tabac, coton et autres marché pour trois ans et 300 livres de tabac* ».

En 1680, c'est Marc Chaboisson, 17 ans, qui s'engage pour aller travailler sur une plantation de Saint-Domingue aux mêmes conditions ; il embarque à Nantes sur le navire « La Marie-Isabelle ». En 1698, Pierre Raincay, 16 ans, s'embarque sur le navire « Les trois frères » pour aller travailler à la Martinique pendant trois ans contre « *300 livres de sucre ou de tabac* »..

Ces trois Treilliérains sont des « engagés ». En arrivant sur les plantations des Antilles ils découvrent que leur statut est au plus bas de la hiérarchie sociale, juste au-dessus de celui des esclaves, leurs compagnons de travail, qui eux ne sont pas considérés comme des hommes mais comme des « biens meubles ». Les engagés sont sous contrat avec un planteur pour une durée de trois ans (d'où leur surnom de « trente-six mois »). Le planteur couvre les frais du voyage, les nourrit et leur accorde 300 livres de tabac mais ne leur verse aucun salaire. Il exige ensuite de l'engagé un travail semblable à celui de la main d'œuvre servile venue d'Afrique. Mais, à la différence de l'esclave, si l'engagé réussit à survivre aux terribles conditions de vie et de travail imposées, il recouvre sa liberté à l'issue des trois années de son contrat et se voit allouer une terre lui permettant de vivre libre et qui sait, de devenir planteur à son tour. Un rêve au bout du grand-chemin que peu réalisèrent.

UNE POPULATION INEGALEMENT REPARTIE

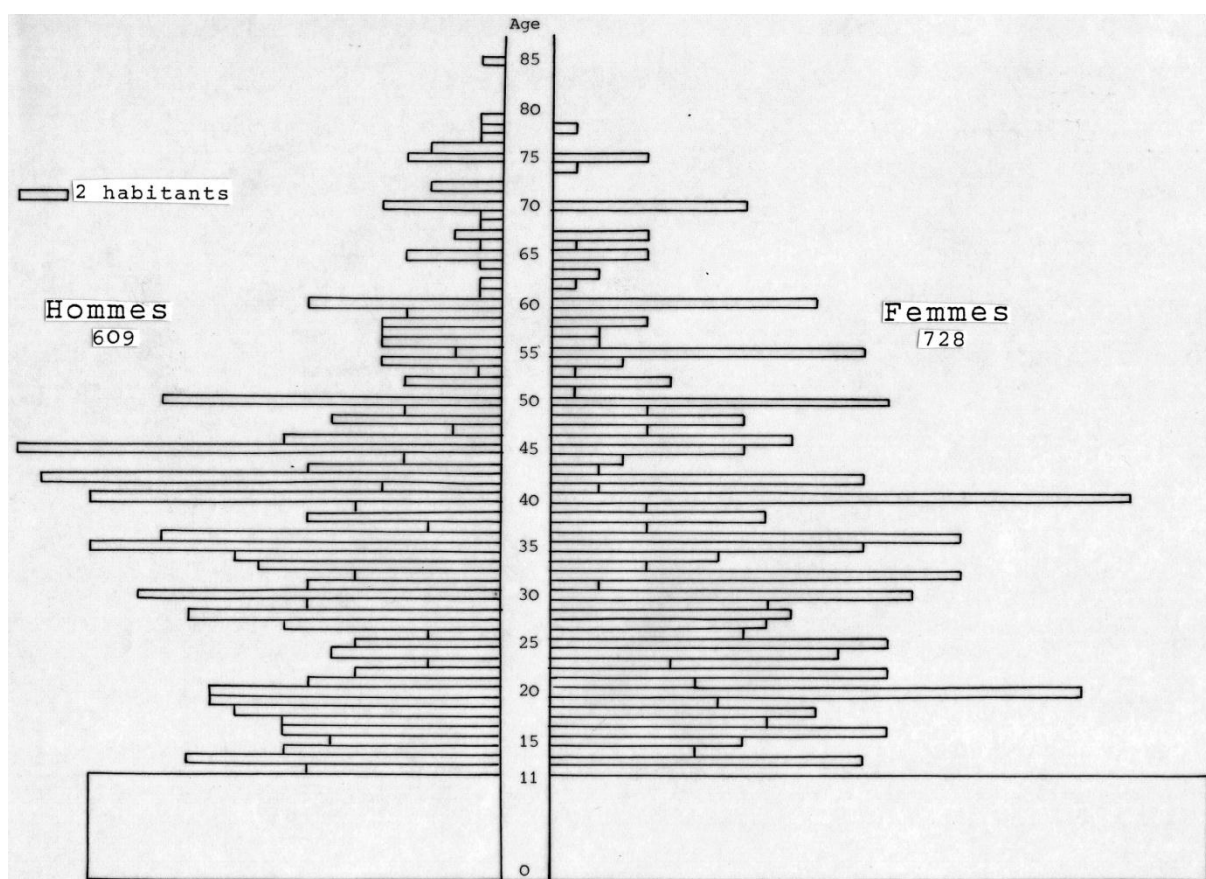
Dans le temps

Une étude de la répartition par âge de la population ne peut se faire qu'à partir d'un recensement complet de cette population.

Un tel recensement a été réalisé en l'An IV (1796), par Alexandre-Denis Renaud, pour le compte de l'administration départementale. Il se trouve aux Archives départementales sous le titre : «*Etat de la population de la commune de Treillières, de tous les citoyens depuis l'âge de douze ans et au dessus avec leur âge profession et l'époque de leur entrée sur la commune. Fait le 3^e jour complémentaire 4^e année de la République*» (19 septembre 1796).

L'agent recenseur s'est déplacé de famille en famille, relevant pour chaque individu l'âge qu'on lui indiquait, sans en vérifier l'exactitude sur les registres de baptêmes ; d'où de nombreuses erreurs. Il a, en outre, pu oublier involontairement ou volontairement quelques habitants (nous sommes en pleine Révolution et les jeunes tentent d'échapper à la conscription en se dissimulant, tandis que d'autres «chouannent»).

Malgré ses imperfections, ce recensement nous permet d'approcher la population de Treillières sous de nouveaux aspects.



Nous avons représenté la population de la commune, en septembre 1796, sous la forme d'une pyramide des âges. Chaque tranche d'âge y est figurée par un trait horizontal dont la longueur est proportionnelle au nombre d'individus la composant. Les hommes sont situés à gauche et les femmes à droite.

Nos tranches d'âge ne s'empilent les unes sur les autres qu'à partir de 12 ans, le recenseur n'ayant pas relevé l'âge des enfants. La base de la pyramide est donc constituée par la masse des moins de 12 ans : 188 garçons et 302 filles.

Ce déséquilibre entre filles et garçons a de quoi surprendre : surnatalité féminine ? Surmortalité masculine ? Erreur du recenseur ? Le phénomène est d'autant plus étrange, qu'après 12 ans, hommes et femmes sont en quantités sensiblement égales : 421 hommes, 426 femmes. Faute de renseignements sérieux nous ne sommes pas en mesure d'éclaircir le mystère.

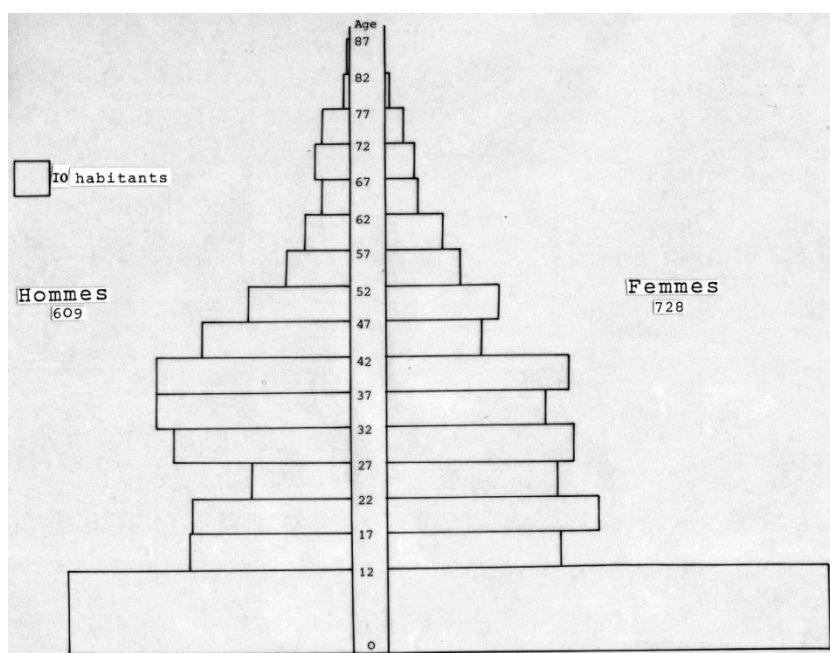
L'observation de la pyramide révèle une autre surprise : la très grande irrégularité des tranches d'âge.

Certaines classes d'âge «débordent» : 75 ans, 70, 65, 60, 55, 50, 45, 42, 40, 36, 35, 30, 25, 20 ; alors que d'autres sont vides (à 51 ans : 1 femme, 0 homme). Il ne faut voir là aucun rythme biologique particulier, mais plutôt l'effet de la culture paysanne. Le temps et l'âge comptent peu à une époque où l'Administration n'a pas encore «catalogué» les individus, et ne leur demande pas à chaque instant de décliner âge, profession... On sait que l'on a environ 20 ans, 25 ans, 35 ans... La précision est l'affaire de ceux qui savent lire, écrire, et des jeunes hommes susceptibles d'être enrôlés dans les armées de la République. Les autres se contentent d'approximation.

Cependant y-a-t'il des repères historiques dans la conscience treilliéraine ? Sans doute ! Sinon pourquoi seraient-ils 32 à déclarer 42 ans, à savoir qu'ils sont nés en 1754 ? Qu'est ce qui a bien pu graver cette date dans leur mémoire ? Les caprices du climat ? Un événement local ? Peut-être la naissance de Louis XVI ! On sait avoir l'âge du Roi guillotiné trois ans plus tôt.

La mémoire féminine diffère parfois de la mémoire masculine. Les jeunes hommes sont plus précis que les jeunes filles ; pour des raisons de conscription. Mais pourquoi 17 femmes se raccrochent-elles à l'âge de 32 ans, alors que leurs maris préfèrent 30 ou 35 ans ? Quel événement a pu frapper l'imaginaire féminin pour retenir la date de 1764 ?

La pyramide des âges nous révèle la relativité de la notion de temps. Les paysans sont plus sensibles au rythme des saisons et des fêtes religieuses qu'à celui du calendrier officiel. Ils ont conscience de l'âge et du vieillissement, mais qu'importe la précision. L'exactitude est l'affaire des autorités, des bourgeois de la ville. Les repères chronologiques paysans sont plus liés à leurs intérêts économiques, politiques et sentimentaux, qu'à l'abstraction d'un chiffre.



L'approximation des données ne permet pas de faire une étude détaillée de la pyramide. Mais si l'on regroupe les tranches d'âge par cinq, on arrive à gommer les exagérations quinquennales. On obtient alors une pyramide plus révélatrice de la démographie treilliéraine.

La base large témoigne d'une forte natalité, tandis que le rétrécissement de la pyramide à la tranche 12-17 ans, révèle les dégâts causés par la mortalité infantile.

Le déséquilibre entre hommes et femmes dans la tranche des 22-27 ans tient essentiellement

à la conscription : 20 jeunes de Treillières sont alors sous les drapeaux, et 5 autres sont morts au combat.

Le déficit féminin entre 32 et 47 ans, peut être imputé à la mortalité des femmes en couches.

De 47 à 52 ans les hommes paient un plus lourd tribut à la mort. Au-delà l'équilibre se rétablit et les degrés de la pyramide se font de plus en plus étroits.

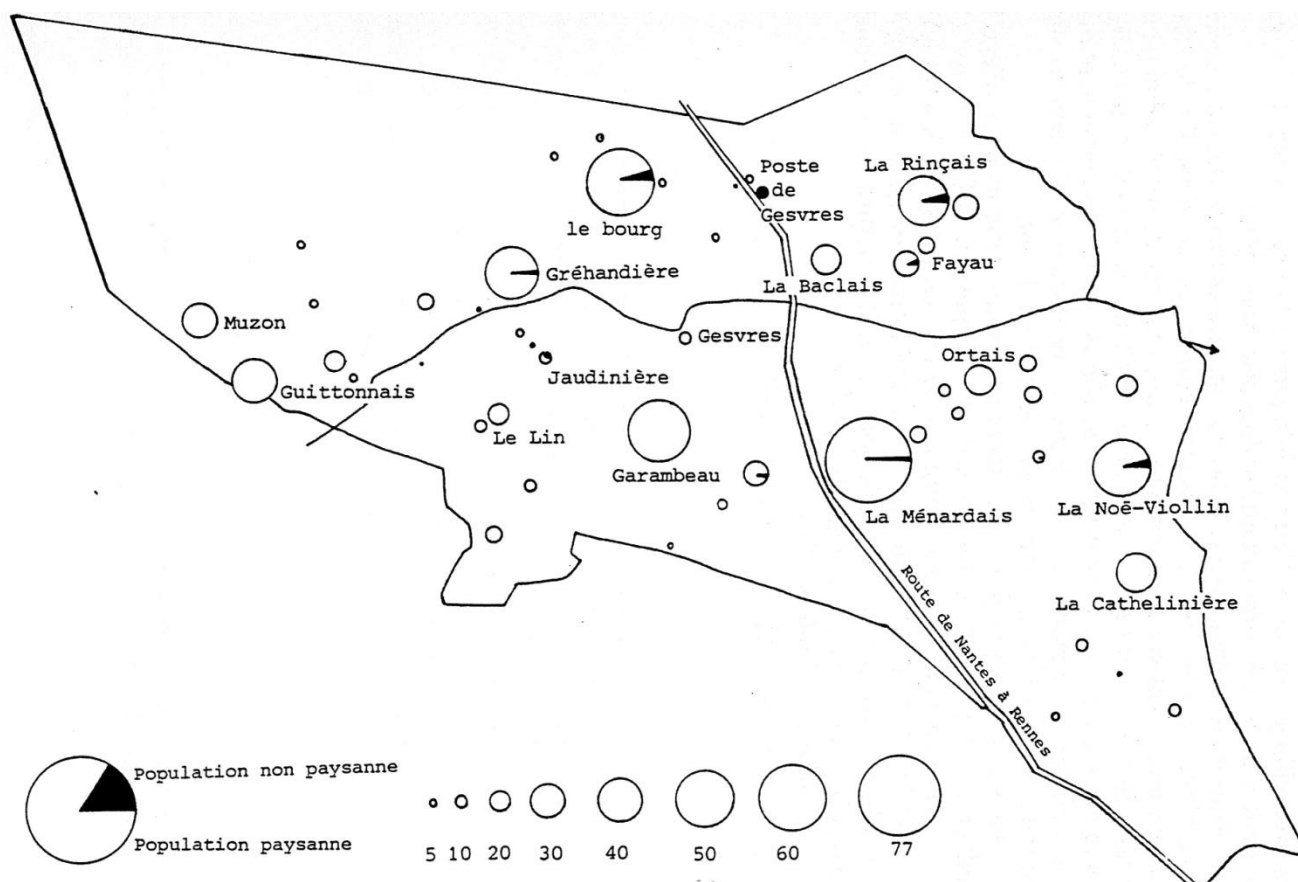
Les vieillards (60 ans et plus) ne représentent que 5 % de la population. La proportion d'adultes (20 à 59 ans) s'élève à 49 % et celle des jeunes (moins de 20 ans) à 46 %.

Malgré les pertes causées dans leurs rangs par les diverses mortalités, les 27-42 ans restent un groupe nombreux aussi important que le groupe plus jeune des 13-27 ans. Mais ce dernier est marqué par la classe creuse des 13-17 ans issue de la crise démographique commencée en 1779.

Treillières dispose donc en cette fin du 18^e siècle, d'une population active nombreuse, alors que les personnes « à charge » (jeunes enfants, vieillards) restent dans des proportions raisonnables. Cette situation démographique pourrait avoir des conséquences économiques positives pour la communauté villageoise si le contexte politique était favorable. Hélas en 1796 la guerre civile ravage les campagnes.

Dans l'espace

Lorsque l'on observe la répartition de la population âgée de 12 ans et plus sur la commune de Treillières en 1796, ce qui frappe d'abord, c'est la dispersion.



Répartition de la population âgée de 12 ans et plus en 1796

La population se répartit sur le rebord des plateaux dominant le Gesvres, tantôt en gros villages, tantôt en métairies isolées. La vallée du Gesvres n'est habitée que par les meuniers des moulins à eau de Launay et de Patouillard, et par les paysans de la métairie du château de Gesvres. Le ruisseau et ses marais sont des éléments répulsifs ; au même titre que la route de Nantes à Rennes. Il n'y a guère que le relais de Poste de Gesvres et le cabaret voisin pour s'exposer au bord du Grand-Chemin. Le gros village de la Ménardais lui tourne le dos : le centre du village est situé très à l'écart de la route. Les paysans semblent fuir les voies de pénétration et préférer l'isolement.

Sur la carte, aucun centre ne se dégage. Le bourg n'est pas l'agglomération la plus importante. Avec 60 habitants de 12 ans et plus, il est dépassé par la Ménardais (77 h) talonné par Garambeau (53 h), la Noé-Viollain (51 h), la Gréhandière (47 h) et la Rinçais (41 h). De plus il n'est pas situé au centre géographique de la commune. La place est tenue par le château de Gesvres.

Cette mauvaise structuration du peuplement peut avoir des conséquences importantes sur la vie quotidienne des habitants. Faute de centre attractif la population risque, ou bien de se replier sur des centres secondaires tels les gros villages, ou bien d'être attirée par les bourgs voisins. En ce cas il ne peut y avoir de communauté villageoise homogène.

Pour éviter l'éclatement, le bourg, malgré sa modestie, doit posséder des activités rassembleuses : artisanat, commerce, services. Or l'artisanat est peu important sur la commune, et qui plus est dispersé. Chaque gros village dispose de forgeron, menuisier, tailleur, tisserand, cabaretier. Le bourg ne possède pas d'artisans rares capables de drainer vers lui la population. Les maisons bourgeoises et les châteaux se dispersent également sur la commune sans favoriser particulièrement le chef-lieu.

Faut-il en conclure qu'il n'y a pas *une* mais *des* communautés villageoises treilliéraines ? Pas encore. Le seul service rare que peut offrir le bourg, c'est le service religieux. C'est au bourg que se trouvent l'église, le presbytère, le cimetière. Est-ce suffisant pour conférer une homogénéité à la population de Treillières si dispersée ? Le petit bourg peut-il structurer sa communauté villageoise, lui donner une âme ?

La suite de l'étude le dira.

Ouvrages cités :

1. E. Leroy-Ladurie : *Histoire de la France rurale*.
2. Pierre Goubert : *Beauvais et le Beauvaisis de 1600 à 1730*.
3. Jacques Depaw : *Immigration féminine, professions féminines et structures urbaines à Nantes au 18^e siècle*, in Enquêtes et Documents, Tome 2, 1972.
4. Yves Jaouen: *Les enfants de police à Nantes dans la deuxième moitié du 18^e siècle 1766-1786*.
5. Alain Croix : *La Bretagne aux 16^e et 17^e siècles: la vie, la mort, la foi*.
6. Jean-Baptiste Huet : *Recherches économiques et statistiques sur le département de la Loire-Inférieure*. Annuaire de l'An XI.
7. cité par Y. Jaouen.
8. cité par Y. Jaouen